

🌐 **Stage de pratique accompagnée au Lycée de Pirot (Serbie)**
du Conseil départemental de la Gironde

Mobilité proposée grâce au soutien

Le stage est ouvert aux étudiants de Master 1 mention « second degré » du 11 au 22 janvier 2021, sous réserve des consignes gouvernementales inhérentes à l'épidémie de COVID 19.

Le Lycée de Pirot est un lycée bilingue de renom qui se trouve à Pirot, dans le district de *Pirot*, en Serbie. Il est inscrit sur la liste des monuments culturels protégés de la République de Serbie. Pirot est une petite ville accueillante située au Sud de la Serbie, à 1h30 de Nis et 2h00 de Sofia (Bulgarie). Elle bénéficie d'une proximité avec la nature et des traditions serbes préservées. Le lycée accueille environ 1000 élèves de 14 à 19 ans. La section bilingue, ouverte depuis quelques années, est très renommée. Les élèves y suivent des cours de chimie, mathématique, philosophie, informatique, biologie, géographie et histoire en français. La classe bilingue est composée d'une trentaine d'élèves francophones ou anglophones.

Les séances d'enseignement durent 45 minutes. Les cours ont lieu en alternance (une semaine sur deux) le matin (8h-14h) ou l'après-midi (14h00-19h30) avec deux pauses de 20 et 10 minutes.

Contenu du stage :

Le stage comprendra :

- l'observation de classes de mathématiques, de physique-chimie ou de sciences de la vie et de la terre (selon la spécialité des participants) dont le niveau correspond à l'enseignement secondaire français (de 12 à 18 ans) ;
- la conduite d'une séance pédagogique préparée par l'étudiant avec l'aide du tuteur local (enseignant titulaire du LSM) avant son arrivée ;
- la participation à la vie de l'établissement.

Les conditions matérielles

Le lycée de Pirot s'engage à offrir aux stagiaires :

- une aide à la réalisation des démarches administratives ;
- un suivi et un accompagnement pédagogique tout au long du stage ;
- un accès aux ressources nécessaires à la préparation de séquences pédagogiques et à la bonne insertion des participants dans l'établissement.

Nous vous rappelons que tous les frais sont à la charge de l'étudiant, notamment :

- la nourriture, frais de voyage et d'hébergement ;
- l'assurance maladie et les frais médicaux non couverts par l'assurance maladie ;
- les livres, vêtements et dépenses personnelles ;
- le coût de leur passeport et de leur visa ;
- le coût des transports ;
- toute autre dette contractée pendant la période de mobilité.

L'INSPE versera au stagiaire **une aide financière d'un montant de 602 €** à son retour, sur présentation des justificatifs suivants :

- attestation de présence en stage ;
- compte rendu de stage dûment complété (délais de remboursement 2 à 3 mois maximum).

Formalités d'entrée

Les citoyens de l'Union européenne peuvent se rendre en Serbie pour des séjours inférieurs à 90 jours munis soit d'un passeport (sans visa) soit d'une carte nationale d'identité dont la validité couvre au moins la durée du séjour.

Les cartes nationales d'identité délivrées à des majeurs entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 seront encore valables 5 ans après la date de fin de validité indiquée au verso, mais aucune modification matérielle de la carte plastifiée n'en attesera.

En conséquence, de manière à éviter tout désagrément pendant votre voyage, il vous est fortement recommandé de privilégier l'utilisation d'un passeport valide à celle d'une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

Tous les étudiants participant au Programme doivent justifier d'une attestation de rapatriement et de responsabilité civile (vie privée) valable sans plafond de remboursement pour l'intégralité de la durée du séjour.

Informations pratiques

Le dinar serbe est la monnaie légale. 1 dinar serbe = 0,012 euro. Pour changer des Euros en Dinars serbes (RSD), faites le seulement aux bureaux de change marqués avec le sigle de la Banque nationale. Les cartes bancaires sont acceptées (VISA, VISA Electron, MasterCard, Eurocard, Maestro).

La carte ISIC prouve le statut d'étudiant dans le monde entier et permet de bénéficier de tous les avantages, services, réductions étudiants du monde, dans le domaine des transports, de l'hébergement, de la culture, des loisirs...

☞ **Avant de partir, consultez les « conseils aux voyageurs » du ministère des affaires étrangères et européennes sur le site : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/serbie-12305/>**

La candidature

Les étudiants doivent transmettre leur dossier de candidature accompagné des pièces demandées pour **le jeudi 15 octobre 2020** à midi (heure de Paris) au plus tard au service des relations internationales et de la recherche de l'INSPE d'Aquitaine (Château Bourran, 2ème étage – bureau 201).

Le dossier de candidature peut être téléchargé sur le site de l'INSPE d'Aquitaine, rubrique International > « [Partir en mobilité](http://www.inspe-aquitaine.fr/partir-en-mobilite) » (<http://www.inspe-aquitaine.fr/partir-en-mobilite>)